



PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA FORMATION

ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

- Séance DU 15 septembre 2016 -

Etaient présents :

Mme DUBOUILH, Mme DURRANS, M. FROHLICH, Mme OLLIER, M. ORTEL, M. LAMPROPOULOS, M. BALLESTA, Mme DUFEAL, M. LE BOURDONNEC, M. PEROT, Mme PORTES, M. PUGET, Mme RACHMUHL, M. ARCELIN, M. HAUQUIN, Mme LEBRAUD, Mme RAHOU, Mme GONFOND, Mme JOUIN, M. LALUQUE, M. PUISSET, Mme SALAS, M. WEST, Mme ROUX-LABAT.

Etaient représentés :

Mme MALTONE, M. AMIEL, M. BOUDET, M. CITRAIN, M. GIREAUD-LEMOINE, Mme GUEUDELIN, Mme MARTINEZ, Mme PINEAU.

Etaient invités : Mme CARRIBON, Mme CAILLOT, Mme GROULT, Mme DUPUY, Mme SIRE, M.

VALAT.

M. Ballesta ouvre la séance à 9H15.

Il souhaite la bienvenue à M. Lampropoulos remplaçant Mme Sardin récemment démissionnaire.

I/ PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 07 JUILLET 2016

M. Fröhlich demande la correction de l'orthographe de son nom qui comprend en h avant le l et un tréma sur le "o". Il demande également la correction de son intervention relative au devoir de substitution pour lequel il n'est pas spécialement favorable.

Résultat du vote :

| | |
|----------------------|----|
| Votants : | 32 |
| Suffrages exprimés : | 32 |
| Pour : | 32 |

➔ **La CFVU valide le procès-verbal du 7 juillet 2016.**

II/ POINT D'INFORMATION SUR LES INSCRIPTIONS 2016/2017

M. Ballesta annonce une baisse des effectifs par rapport à l'année 2015/2016. Cette baisse serait de l'ordre de 3%. Les chiffres présentés sont provisoires. Extraits d'une extraction des inscriptions administratives en date du 14/09/2016, les inscriptions se poursuivent officiellement jusqu'au 22/09 et se poursuivront en UFR jusqu'au 15/10/2016 pour les inscriptions tardives.

Il signale des inégalités selon les niveaux de formation :

- Hausse sensible des effectifs de M1,
- Légère augmentation des effectifs de L2 et L3,
- Baisse substantielle des effectifs de L1 : 16% soit -896 inscrits.

Les formations les plus impactées en L1 :

- LEA : -349 inscrits,
- Anglais : -161 inscrits,
- Histoire : -131 inscrits

Il annonce qu'en conséquence, des réajustements de groupes ont été opérés en L1.

En L3, certains parcours recueillent des effectifs insuffisants au regard des seuils d'ouverture fixés, soit 25 inscrits par parcours :

- L3 mention Humanités, parcours culture moderne et contemporaine : 8 inscrits + 1 en attente. Le choix politique a été de maintenir ce parcours. L'UFR a donc sollicité des étudiants dans des disciplines proches pour intégrer ce parcours et atteindre un effectif minimum de 13 inscrits. D'autre part, l'UFR a engagé un recalibrage de la maquette pour réduire les 400h00 dédiées du parcours par un effort de mutualisation.
- L3 mention Géographie et aménagement, 90 inscrits pour 4 parcours de formation. Le choix du maintien des 4 parcours a été confirmé pour l'année 2016/2017 mais avec l'engagement du département de repenser la maquette en proposant une réduction du nombre de parcours pour atteindre l'objectif des 25 inscrits par parcours à la rentrée 2017.

Concernant la baisse des inscriptions en L1, M. Ballesta souhaite apporter un éclairage chiffré pour réfuter une opinion qui circule actuellement dans quelques départements.

Il est affirmé que la baisse des effectifs (en particulier en histoire) serait directement liée à la procédure et au calendrier d'admission mis en œuvre cette année pour les étudiants en réorientation. Cette population constituant en effet un vivier important des effectifs de L1. Il est également affirmé qu'un message émis par la direction de la scolarité le 22/05 incitant les étudiants à se réinscrire dès le 7 juillet aurait introduit de la confusion dans l'esprit des étudiants sur leur inscription.

M. Ballesta rappelle que la procédure et le calendrier des admissions pour la rentrée 2016 ont été adoptés par la CFVU du 7 janvier 2016. Le choix de séparer les modalités d'admission pour les néo bacheliers via APB et des étudiants en réorientation via Apoflux a été motivé par les difficultés de beaucoup de néo bacheliers à s'inscrire dans l'enseignement supérieur.

Mme Rahou ajoute que les chiffres des néo bacheliers aquitains "non affectés" dans un établissement d'enseignement supérieur à la rentrée 2015 a fait l'objet d'un rappel par le Rectorat auprès des universités du site bordelais.

M. Valat précise que le calendrier Apoflux pour les filières "non sélectives" prévoyait l'ouverture de la campagne d'admission au 27/06/2016 jusqu'à la notification aux candidats des décisions d'admission au 27/04/2016, avec une date limite de dépôt des dossiers au 13/06/2016.

Pour mémoire, ce calendrier est conforme aux dispositions de la loi dite "SVA" (Silence Vaut Accord : Publication au JO du 1er novembre 2014 des 42 décrets d'application de la loi n° 2013-1005 du 12 novembre 2013 habilitant le Gouvernement à simplifier les relations entre l'administration et les citoyens) qui dispose que le silence de l'administration à l'issue d'une durée de 2 mois sur une demande qui lui est adressée, vaut accord.

La procédure d'admission était ouverte à tous les titulaires du baccalauréat ou équivalent conformément à l'article L612-3 code de l'éducation.

Par ailleurs, un étudiant qui aurait laissé passer les dates d'admission pouvait encore déposer une demande de dérogation pour inscription tardive. A titre d'exemple pour la L1 d'histoire, 27 demandes ont été déposées, 22 ont été acceptées et 5 sont encore à l'étude.

En ce qui concerne la procédure d'admission via Apoflux en L1 histoire, 138 demandes de réorientations ont été déposées : 130 externes et 8 internes. Sur les 138 demandes d'admission, 110 ont reçu une réponse positive.

M. Ballesta indique que les réorientations internes représentent traditionnellement une part marginale (4.6% en 2015/2016) des réorientations comme le confirment ces chiffres. Les effectifs de réorientés internes sont sensiblement les mêmes que l'année dernière (28 contre 26). La baisse résulte essentiellement des réorientés externes (non inscrits à UBM en n-1).

Histoire

| Origine | 2016-17 | | 2015-16 | |
|---------------------------------------|-------------------|---------------|-------------------|---------------|
| | Nb d'inscriptions | % | Nb d'inscriptions | % |
| Néobacheliers | 293 | 58,5% | 322 | 45,2% |
| Néo-équivalence (dont titre étranger) | 2 | 0,4% | 3 | 0,4% |
| Redoublants | 94 | 18,8% | 96 | 13,5% |
| Réorientations L1 | 26 | 5,2% | 28 | 3,9% |
| Réorientation autre niveau | 1 | 0,2% | 16 | 2,2% |
| CPGE | 0 | 0% | 1 | 0,1% |
| Non inscrits UBM en N-1 | 85 | 17,0% | 247 | 34,6% |
| TOTAL | 501 | 100,0% | 713 | 100,0% |

Le message de la direction de la scolarité du 22/05/2016 a eu un impact très limité dans le choix des étudiants puisque seuls les candidats en réorientation interne en ont été destinataires.

Il conclut en disant que le changement de procédure d'admission pour les candidats en réorientation a probablement joué un rôle dans la baisse des effectifs de L1 mais il ne peut à lui seul expliquer l'importance de cette baisse.

M. Ballesta invite la commission à s'interroger sur la baisse d'attractivité de certaines formations en début de cycle.

M. Fröhlich partage la préoccupation de M. Ballesta sur la baisse des effectifs de L1. Il confirme le rôle moteur des étudiants réorientés en licence d'histoire ce qui peut expliquer l'émoi de quelques collègues lorsqu'ils ont découvert la baisse sensible des effectifs en réorientation. Il pense que la baisse des effectifs est liée aux contraintes calendaires de l'admission Apoflux mais également à la mise en place de la nouvelle offre de formation.

Mme Rahou explique la baisse des effectifs par un déficit des informations mises en ligne. Les contenus de la nouvelle offre de formation ont été publiés tardivement (mars 2016). A l'exception de la procédure d'admission l'information disponible reste aujourd'hui très insuffisante. Elle pense également que la suppression de la FAD dans certaines filières comme l'histoire aura probablement eu un impact négatif sur le choix des étudiants.

M. Hauquin évoque une autre hypothèse : la meilleure structuration de l'Université de Bordeaux (UB) dans la gestion des flux et la réorientation des étudiants d'où sont issus la plupart de nos réorientations.

M. Ballesta observe en effet que la crainte d'un afflux massif d'étudiants vers la licence de philosophie consécutive au contingentement de la psychologie ne s'est pas produite.

Mme Jouin exprime également ses inquiétudes quant à la baisse des effectifs de L1. Elle considère que la date du 13 juin pour le dépôt des dossiers d'admission est trop précoce pour les étudiants concernés par la 2^{nde} session d'examens et qui n'ont pas encore leurs résultats. Elle signale l'attitude dure de l'UB sur l'admission des étudiants avec la suppression de la procédure complémentaire d'APB. Elle ajoute que les représentants étudiants resteront vigilants sur les conditions d'accès à l'enseignement supérieur.

Mme Duféal se déclare satisfaite par les explications données à la commission et demande quelles sont les tendances des inscriptions dans les universités au niveau régional et national.

Mme Dupuy répond qu'il est encore tôt pour donner un bilan précis. On constate toutefois une augmentation du nombre de bacheliers L et ES au niveau académique et national. Cela semble indiquer une légère baisse d'attractivité de l'établissement.

Mme Duféal demande si l'observatoire des étudiants travaille sur une projection des inscriptions sur 2 ou 3 ans.

Mme Caillot répond que l'établissement a réalisé modèle de projection des populations étudiantes qui reste inachevé car il n'est pas possible de disposer pour l'instant des identifiants des lycéens pour les enquêter. Il est donc difficile de faire le suivi des populations entre le lycée et l'enseignement supérieur. Le Ministère réalise ce travail au plan national mais celui-ci n'est pas assez fin pour être exploité efficacement à l'échelon local.

Elle constate par ailleurs que de plus en plus de lycéens retardent leur inscription à l'université après l'obtention du baccalauréat ce qui a tendance à fausser les prévisions d'inscriptions. De plus, une part importante de nos effectifs est constituée par de la réorientation externe or il est difficile de modéliser le comportement des étudiants qui vont solliciter un changement de filière. Enfin, on ne maîtrise pas non plus l'offre de formation proposée par le secteur privé, de plus en plus concurrentielle et qui vient capter une partie de nos effectifs.

M. Fröhlich se déclare satisfait par les explications données et qui permettront probablement d'éteindre les polémiques. Il déclare que la non ouverture de la FAD dans certaines filières constitue un mauvais signal.

Mme Portes demande quelques explications sur la politique de maintien ou fermeture des parcours à petits effectifs et notamment pour la licence humanités, parcours culture moderne et contemporaine.

M. Ballesta indique qu'il n'a été informé de la situation critique du parcours que début septembre. Le 15 juin, Mme Gaillard a demandé la réouverture de la procédure complémentaire sur ce parcours. Cette action a été exécutée immédiatement mais n'a pas suffi à faire croître les effectifs. Sur 19 vœux exprimés, il restait à la rentrée 8 candidatures fermes plus 1 en attente.

M. Ortel confirme qu'avant le 05/09/2016, il n'y avait pas eu d'alerte sur l'état des effectifs par la responsable de la formation. Il a été envisagé dans un premier temps de ne pas ouvrir ce parcours mais au regard de la situation des 9 étudiants, la direction de l'université en concertation avec l'UFR a pris la décision du maintien. Des étudiants issus de disciplines proches ont été sollicités pour les intégrer dans le parcours afin d'atteindre un effectif minimum de 13 inscrits.

M. Ballesta ajoute que si le parcours avait été fermé, les étudiants concernés auraient bénéficié d'une affectation prioritaire dans la formation de leur choix. Il insiste sur l'effort de communication à mener auprès des étudiants pour rendre ce parcours viable à la rentrée 2017.

III/ PRESENTATION DE L'OBSERVATOIRE DES ETUDIANTS (ODE)

Mme GROULT indique que l'ODE est rattaché à la cellule d'aide au pilotage. Il fait partie de l'Observatoire régional des parcours étudiants aquitains (ORPEA). Il comprend 2 personnes Séverine GROULT et Sandrine DUPUY.

L'ODE est le référent pour toute demande statistique ou enquête portant sur les étudiants, avec notamment 5 axes majeurs de travail :

- a. Devenir des diplômés
- b. Réussite universitaire
- c. Évaluation des formations
- d. Conditions de vie étudiantes
- e. Suivi des effectifs

On retrouve les chiffres clefs du travail de l'ODE sur le lien suivant :

<http://www.u-bordeaux-montaigne.fr/fr/universite/chiffres-cles.html>

Focus sur :

- Le devenir des diplômés

Objectif : mesurer leurs conditions d'insertion professionnelle et l'adéquation des formations suivies au marché de l'emploi afin d'informer les étudiants et futurs étudiants du devenir des promotions antérieures et de faire évoluer l'offre de formation de l'établissement.

Environ 1600 enquêtés / an

EX : master 2 promotion 2012

Le taux d'insertion en formation initiale hors enseignement est de 83%.

55% occupent un emploi stable et 71% occupent un emploi de cadre ou de catégorie A de la fonction publique. Le salaire moyen est de 1600 €.

- La réussite universitaire

Les taux de réussite 2012-13 et 2013-14 et 2014-15 en Licence, Licence professionnelle et Master sont à disposition sur le site internet de l'université.

3 critères principaux sont pris en compte pour mesurer la réussite :

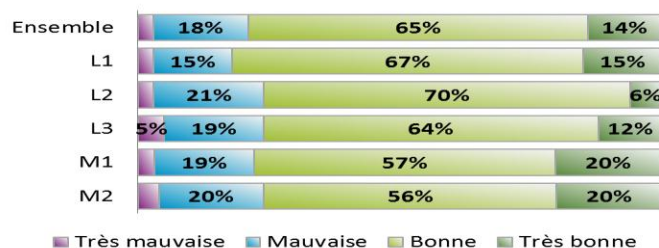
- le genre,
 - le type de baccalauréat,
 - la présence aux examens (2 définitions : SISE/Apogee).
- { SISE : disposer d'au moins une note supérieure à 0.
Apogee : être présent à tous les examens.

- L'évaluation des formations

Enquête chaque année en avril/mai auprès de l'ensemble des étudiants de Licence, Master et CLES/CLUB (depuis 2006/2007). Il est en projet d'élargir l'enquête aux DUT et LP

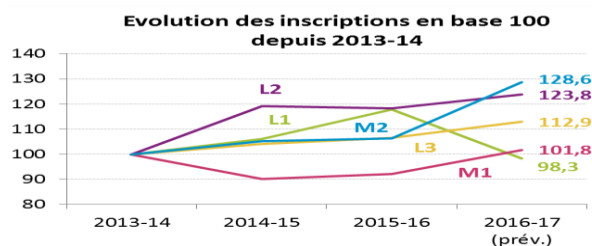
Taux de réponse de 25% et pour augmenter ce taux, il est impératif que les enseignants soient un relai auprès des étudiants.

Appréciation d'ensemble sur les formations par niveau :



Le suivi des effectifs

Sur 10 ans, les effectifs à l'UBM sont stables : 15600 étudiants en moyenne.



Le document présenté en séance sera déposé sur le groupe BV Bx3CEVU.

Mme DUPUY présente les travaux à venir pour l'observatoire :

- Relance des formations Business Object permettant aux personnels administratifs et enseignants d'accéder aux requêtes automatiques réalisées par l'ODE,
- Enquête sur le devenir des sortants de Licence 1 et/ou Licence 3.

Mme Duféal remercie l'observatoire pour cette présentation. Elle estime le taux de réponses très intéressant mai insiste sur le relai indispensable que doivent exercer les enseignants et les étudiants référents. Elle voudrait en outre avoir des informations sur la technologie utilisée pour réaliser l'enquête et sur l'accès aux données.

Mme Groult répond que les enquêtes sont réalisées à partir de la plateforme d'enquêtes et d'analyse de données sphinx. Elle rappelle que seuls des responsables de formations ont accès aux questions (identifiant + mot de passe). Elle ajoute qu'une actualité est faite sur Facebook et la news letter étudiante.

IV/ MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES (MCC) 2016/2017

Les MCC soumises à l'approbation de la CFVU sont présentées conformément à la matrice validée par le groupe de travail MCC-épreuves (conclusions - avril 2016). Lors de leur publication, ces MCC seront accompagnées d'un vade-mecum pour faciliter la lecture par les usagers.

Liste des MCC soumises à la validation de la commission :

| UFR | Mention | Diplôme | Parcours type | Code Diplômes | VDI | VET |
|-----------|---|-------------------------|---|---------------|-----------|------|
| Humanités | Philosophie | Licence | Philosophie | LEP16 | LEP16/216 | LEP1 |
| Humanités | Philosophie | Licence | Philosophie | LEP16 | LEP16/216 | LEP2 |
| Humanités | Philosophie | Licence | Philosophie | LEP16 | LEP16/316 | LEP3 |
| STC | Géographie et aménagement | Licence | Géographie de l'aménagement et de l'environnement | LRE16 | LRE16/316 | LRE3 |
| STC | Géographie et aménagement | Licence | Géographie du développement des territoires | LRD16 | LRD16/316 | LRD3 |
| STC | Géographie et aménagement | Licence | Géographie sociale, culturelle et politique | LRS16 | LRS16/316 | LRS3 |
| STC | Géographie et aménagement | Licence | Géographie - Gestion environnementale des ressources | LRR16 | LRR16/316 | LRR3 |
| STC | Géographie et aménagement | Licence | Aménagement, urbanisme et développement territorial durables | LTA16 | LTA16/316 | LTA3 |
| STC | Coopération et développement international | Licence professionnelle | Chargé.e de projet de solidarité internationale et développement durable | PTS16 | PTS16/316 | PTS3 |
| STC | Développement de projets de territoires | Licence professionnelle | Valorisation, animation et médiation des territoires ruraux | PRV16 | PRV16/316 | PRV3 |
| Humanités | MEEF | Master | Histoire-géographie | MFG16 | MFG16/116 | MFG1 |
| Humanités | MEEF | Master | Histoire-géographie | MFG16 | MFG16/216 | MFG2 |
| STC | Communication des organisations | Master | Communication et générations : études des publics | MSG16 | MSG16/116 | MSG1 |
| STC | Communication des organisations | Master | Communication et générations : études des publics | MSG16 | MSG16/216 | MSG2 |
| STC | Communication des organisations | Master | Consulting et expertise en communication | MSA16 | MSA16/116 | MSA1 |
| STC | Communication des organisations | Master | Consulting et expertise en communication | MSA16 | MSA16/216 | MSA2 |
| STC | Communication des organisations | Master | Stratégies et politiques de communication | MSS16 | MSS16/116 | MSS1 |
| STC | Communication des organisations | Master | Stratégies et politiques de communication | MSS16 | MSS16/216 | MSS2 |
| STC | Communication publique et politique | Master | Communication publique et politique | MSC16 | MSC16/116 | MSC1 |
| STC | Communication publique et politique | Master | Communication publique et politique | MSC16 | MSC16/216 | MSC2 |
| STC | Humanités numériques | Master | Conception de projet numérique et multimédia | MSM16 | MSM16/116 | MSM1 |
| STC | Humanités numériques | Master | Conception de projet numérique et multimédia | MSM16 | MSM16/216 | MSM2 |
| STC | Humanités numériques | Master | Document numérique et humanités digitales | MSN16 | MSN16/116 | MSN1 |
| STC | Humanités numériques | Master | Document numérique et humanités digitales | MSN16 | MSN16/216 | MSN2 |
| STC | Information et médiation scientifique et technique | Master | Médiation des sciences | MST16 | MST16/116 | MST1 |
| STC | Information et médiation scientifique et technique | Master | Médiation des sciences | MST16 | MST16/216 | MST2 |
| STC | Etudes du développement | Master | Etudes interdisciplinaires des dynamiques africaines | MRA16 | MRA16/116 | MRA1 |
| STC | Etudes du développement | Master | Etudes interdisciplinaires des dynamiques africaines | MRA16 | MRA16/216 | MRA2 |
| STC | Etudes du développement | Master | International Master of African Studies : double degree | MRB16 | MRB16/116 | MRB1 |
| STC | Etudes du développement | Master | International Master of African Studies : double degree | MRB16 | MRB16/216 | MRB2 |
| STC | Géographie, aménagement, environnement et développement | Master | Gestion territoriale du développement durable | MRT16 | MRT16/116 | MRT1 |
| STC | Géographie, aménagement, environnement et développement | Master | Gestion territoriale du développement durable | MRT16 | MRT16/216 | MRT2 |
| STC | Géographie, aménagement, environnement et développement | Master | Images géographiques, analyses et réalisations | MRR16 | MRR16/116 | MRR1 |
| STC | Géographie, aménagement, environnement et développement | Master | Images géographiques, analyses et réalisations | MRR16 | MRR16/216 | MRR2 |
| STC | Géographie, aménagement, environnement et développement | Master | Médiation environnementale | MRM16 | MRM16/216 | MRM1 |
| STC | Géographie, aménagement, environnement et développement | Master | Médiation environnementale | MRM16 | MRM16/216 | MRM2 |
| STC | Gestion des territoires et développement local | Master | Développement des territoires, origine et qualité des produits | MRD16 | MRD16/116 | MRD1 |
| STC | Gestion des territoires et développement local | Master | Développement des territoires, origine et qualité des produits | MRD16 | MRD16/216 | MRD2 |
| STC | Gestion des territoires et développement local | Master | Ecologie humaine | MRE16 | MRE16/116 | MRE1 |
| STC | Gestion des territoires et développement local | Master | Ecologie humaine | MRE16 | MRE16/216 | MRE2 |
| STC | Tourisme | Master | Aménagement et gestion des équipements, sites et territoires touristiques | MTT16 | MTT16/116 | MTT1 |
| STC | Tourisme | Master | Aménagement et gestion des équipements, sites et territoires touristiques | MTT16 | MTT16/216 | MTT2 |
| STC | Urbanisme et aménagement | Master | Urbanisme : paysage, évaluation environnementale et projets de territoire | MTU16 | MTU16/116 | MTU1 |
| STC | Urbanisme et aménagement | Master | Urbanisme : paysage, évaluation environnementale et projets de territoire | MTU16 | MTU16/216 | MTU2 |
| STC | Urbanisme et aménagement | Master | Urbanisme : stratégie, projets, maîtrise d'ouvrage | MTP16 | MTP16/116 | MTP1 |
| STC | Urbanisme et aménagement | Master | Urbanisme : stratégie, projets, maîtrise d'ouvrage | MTP16 | MTP16/216 | MTP2 |

Une 2^{nde} vague de MCC sera présentée à la CFVU du 29/09/2016.

Mme Duféal signale que le tableau des MCC des parcours de L3 géographie, aménagement ne correspond pas à celui présentée en conseil de l'UFR STC. Les commentaires relatifs aux mutualisations ne sont pas identiques.

M. Ballesta indique que le document soumis à l'approbation de la CFVU sera celui validé en conseil d'UFR.

M. Puget constate que les masters à orientation "professionnelle" sont plutôt organisés en session unique et les masters à orientation "recherche" comportent plus de d'épreuves en 2^{nde} session.

M. Valat répond que cela est de nature à compliquer l'organisation des épreuves des éléments mutualisés. Idéalement, il appartient au porteur de définir les modalités organisationnelles afin que tous les étudiants inscrits à un même élément pédagogique aient les mêmes modalités de contrôle.

Mme Portes demande en quoi consiste "épreuve pratique".

Mme Sire répond qu'il s'agit d'épreuves sur ordinateur.

M. Valat relance le débat sur l'organisation des épreuves des UE ou ECUE majeure/mineure. Le cahier des charges de licence (11/12/2014) avait posé le principe d'une évaluation identique mais cette disposition a été modifiée par la CFVU du 19/05/2016 qui s'est prononcée en faveur d'une évaluation différenciée selon que l'étudiant suit cet enseignement mutualisé dans le cadre d'une UE majeure ou mineure. La solution visant à proposer 2 sujets sur une même feuille soulève la question de l'erreur de traitement du sujet par les étudiants.

Mme Portes propose une codification différenciée pour les 2 publics.

M. Valat répond qu'il est trop tard pour cette année car les étudiants sont inscrits et que cela est très lourd à réaliser.

M. Fröhlich pense qu'une répartition des publics dans la salle d'examen permettrait de minimiser les risques d'erreur.

Mme Lebraud et M. Arcelin expriment leurs réserves sur une solution qui aboutirait à la démultiplication des épreuves.

M. Ballesta plaide pour une solution la plus sécurisée possible. Il veut se laisser le temps de la réflexion et indique qu'une procédure sera proposée aux membres de la CFVU lors de la séance du 29/09/2016.

Résultat du vote :

| | |
|----------------------|----|
| Votants : | 32 |
| Suffrages exprimés : | 32 |
| Pour : | 30 |
| Abstention : | 2 |

➔ **La CFVU valide la 1^{ère} vague (licence, LP et master) de MCC 2016/2017.**

V/ CONVENTION DE PARTENARIAT

Convention avec l'association CLAP

Objet : l'association CLAP organise les 25, 26 et 27 novembre 2016 un salon international du livre gourmand pour valoriser l'édition des livres de cuisine et de littérature gourmande. La filière édition-librairie de l'IUT Bordeaux Montaigne est partenaire de l'événement auquel il participe par l'intermédiaire de ses étudiants de 2^{ème} année, stagiaires sur le salon.

Convention avec le collègue Gérard Philippe

Objet : convention de mise à disposition ponctuelle de locaux (mercredi après-midi, jusqu'en avril 2017) pour la préparation de concours internes à destination des enseignants du secondaire inscrits comme stagiaires de formation continue à l'UBM.

Convention avec l'institut international image et son (3iS)

Objet : convention de partenariat pour l'organisation de représentations entre le 7 et le 17 septembre 2016.

3iS Bordeaux met à disposition le matériel technique complémentaire nécessaire à l'organisation technique des représentations.

L'UBM prend en charge le transport et le retour du matériel fourni par 3iS Bordeaux. En cas de dommage causé au matériel lors de son transport, l'université s'engage à prendre en charge le montant des réparations.

Mme Carribon indique que la convention avec 3iS lui a été communiquée alors que le festival avait commencé et qu'en conséquence Mme la Présidente de l'Université a dû signer la convention avant d'être soumise à la CFVU.

Un consensus s'exprime au sein de la commission pour ne pas voter une convention déjà signée.

M. Ballesta informe la commission que d'autres conventions en lien avec l'Université de Bordeaux ont pris du retard en raison des circuits de validation qui restent complexes.

M. Le Bourdonnec demande que soit inscrit au PV le désaccord de la CFVU sur le circuit et la procédure utilisée pour la convention avec 3iS.

Résultat du vote :

| | |
|----------------------|----|
| Votants : | 32 |
| Suffrages exprimés : | 32 |
| Pour : | 32 |

➔ ***La CFVU valide les conventions avec l'association CLAP et le collègue Gérard Philippe.***

VI/ CREATION D'UNE ACTION DE FORMATION PERSONNELLE (AFP) : LANGUE FRANÇAISE APPLIQUEE

M. Ortel indique que cette AFP s'adresse aussi bien aux étudiants de licence désireux d'améliorer leur orthographe et leur pratique de la langue française qu'aux étudiants de master qui rencontrent des difficultés rédactionnelles (notamment les étudiants étrangers), ou qui souhaitent avoir des connaissances plus approfondies en langue française. Elle comprend 18 h de cours en présentiel et 24 h de plateforme par semestre. Comme pour toutes les AFP, les étudiants pourront bénéficier jusqu'à 4/10^{ème} de points supplémentaires dans leur moyenne semestrielle.

Mme Rachmuhl indique qu'il existe un dispositif assez similaire en LEA et qu'il serait intéressant de concilier les moyens des 2 dispositifs.

Mme Portes salue cette initiative et demande si les étudiants de l'UFR de Langues et Civilisations pourront en bénéficier.

Mme Rahou et M. Valat insistent sur le caractère universel des AFP, celle-ci doit donc impérativement être ouverte à d'autres étudiants que ceux issus de l'UFR Humanités.

M. Ortel indique qu'il se conformera à ce principe.

M. Pérot indique que les AFP constituent un formidable outil d'aide à la réussite des étudiants. C'est un levier de motivation externe important et il convient d'encourager la création d'AFP.

M. Ballesta demande la révision du document de communication afin que la valorisation par 4/10^{ème} de points soit nuancée car elle n'est pas systématique.

M. Pérot rappelle que l'AFP n'est pas une option et que le critère d'attribution des points additionnels à la moyenne semestrielle repose principalement sur la progression de l'étudiant.

Résultat du vote :

| | |
|----------------------|----|
| Votants : | 32 |
| Suffrages exprimés : | 32 |
| Pour : | 32 |

➤ **La CFVU valide la création de l'AFP: langue française appliquée.**

VII/ ANNEE DE CESURE

M. Ballesta rappelle que le dispositif de l'année de césure est la réponse institutionnelle d'une revendication étudiante pour un droit à l'autonomie et la recherche d'expériences. Le cadre réglementaire est fixé par la Circulaire n°2015-122 du 22-07-2015.

Définition : la période dite « de césure » s'étend sur une durée maximale représentant une année universitaire pendant laquelle un étudiant, inscrit dans une formation d'enseignement supérieur, la suspend temporairement dans le but d'acquérir une expérience personnelle, soit de façon autonome, soit au sein d'un organisme d'accueil en France ou à l'étranger. Elle est effectuée sur la base d'un strict volontariat de l'étudiant qui s'y engage et ne peut être rendue nécessaire pour l'obtention du diplôme préparé avant et après cette suspension. Elle ne peut donc comporter un caractère obligatoire. »

Les modalités de mise en œuvre de l'année de césure à l'UBM seront élaborées dans le cadre du bureau de la CFVU en s'appuyant sur le retour d'expérience d'établissements qui l'ont déjà institué.

M. Hauquin indique que les demandes prioritaires pour l'année de césure sont motivées par le suivi d'un stage. Il appelle la commission à la plus grande vigilance car beaucoup de nos formations sont déjà porteuses d'un stage et que les stages sont soumis à une réglementation contraignante.

Le calendrier prévisionnel du projet est le suivant :

Calendrier prévisionnel pour 2017-2018

| | |
|---|------------------------------|
| Campagne de communication validée par l'équipe de Direction (pré-projet) | Juillet |
| Définition du périmètre avec les services impactés (POSIP, DRI, DIVU, UFR...) | Juillet à mi-octobre |
| Phase de dialogue Bureau de la CFVU | de mi-septembre à mi-octobre |
| Présentation du projet à l'équipe de direction | Octobre |
| Vote en CFVU | Au plus tard décembre |
| Campagne de communication (projet finalisé) | Janvier |
| Dépôt des dossiers | Avril/mai |
| Inscription | Rentrée 2017 |

VIII/ CALENDRIER CFVU ET BUREAU DU 1ER SEMESTRE 2016/2017

| Objet | Date |
|--------|---|
| CFVU | 15 septembre 2016 |
| CFVU | 29 septembre 2016 |
| Bureau | 6 octobre 2016 |
| Bureau | 3 novembre 2016 |
| CFVU | 17 novembre 2016 |
| Bureau | 24/11/2016 et 01/12/2016 (si nécessaire) |
| CFVU | 15 décembre 2016 |

Les 2 points que le bureau traitera sur les séances du 1^{er} semestre sont :

- modalité de mise en œuvre de l'année de césure,
- élaboration du calendrier universitaire 2017/2018.

IX/ QUESTIONS DIVERSES

Mme Durrans demande des précisions sur le traitement des Liens de Correspondance pour Calcul (LCC), autrement dit le tableau de correspondance entre les éléments capitalisables de l'ancienne offre de formation et ceux de la nouvelle.

La correspondance permet normalement à un étudiant AJAC ou redoublant de savoir quelles épreuves il doit passer dans la nouvelle offre de formation. Elle s'interroge sur la conduite à tenir pour les nouveaux éléments pédagogiques qui ne figuraient pas dans l'ancienne offre (compétences numériques, UE mineure). Doit-on imposer aux étudiants de passer ces nouvelles UE?

M. Ballesta répond que les critères d'élaboration des LCC sont en 1^{er} lieu une correspondance pédagogique ou par compétences. En l'absence de correspondance pédagogique, les équipes doivent attribuer aux étudiants un nombre de crédits au moins équivalent à ceux acquis dans l'ancienne offre.

Mme Rahou insiste sur le fait que la correspondance doit être favorable à l'étudiant dans la nouvelle offre.

M. Fröhlich demande qui est l'interlocuteur identifié pour répondre aux interrogations des enseignants sur ces questions.

M. Ballesta répond que le bon échelon est le département et le responsable de la formation.

M. Valat souhaiterait savoir à quelle validation et publicité ont été soumis ces LCC.

Mme Duféal répond qu'elle ne sait pas si les LCC ont été soumis à l'approbation du conseil d'UFR
STC mais qu'après validation par l'équipe pédagogique, ils ont faits l'objet d'une communication aux
étudiants.

La séance est levée à 12H45.

La Présidente,

Signé

Hélène VELASCO-GRACIET